

Association n° **W133019859** fondé le 14 mai 2013
 Antenne Départementale de la Fédération Nationale des
Métiers de la Natation et du Sport sous le n° **13-A-04**
 Déclaration d'activité enregistrée sous le n°
93.13.15997.13 auprès du Préfet de la région PACA
 Habilité pour les formations SST par l'INRS
 sous le n° **973032/2016/SST-01/O/07**

 **06 19 55 50 59**

www.avoirlesgestesquisauvent.fr

✉ : info@avoirlesgestesquisauvent.fr

Formation

Premiers Secours en Équipe 2

**Formateur
Qualifié**

**Durée
35 heures**

**06 à 18
personnes**

**Avoir
16 ans mini**

Matériels Pédagogiques :

Mannequins adultes, enfants et nourrissons, défibrillateur de formation, colliers cervicaux, oxygénothérapie, matériel de mise en situation (outils factices, plaies factices, maquillage, .../...). Dans un soucis d'hygiène, les peaux de visages sont individuelles.

Méthodes Pédagogiques :

Exposés interactifs, démonstrations par le formateur, études de cas, travail de groupe, phases d'apprentissage, mises en situations pratique, .../...

Objectifs

L'unité d'enseignement « premiers secours en équipe de niveau 1 a pour objectif de faire acquérir à l'apprenant les capacités nécessaires afin de porter secours, sur le plan technique et humain, à une ou plusieurs victimes, en agissant seul ou au sein d'une équipe, avec ou sans matériel, dans l'attente ou en complément des services publics de secours concernés.

Au cours de cette formation, les thèmes suivants seront abordés et l'apprenant devra être capable :

- De prendre en charge une personne :
 - Présentant une affection spécifique ou une aggravation de sa maladie ;
 - Victime d'une atteinte circonstancielle ;
 - Présentant une souffrance psychique ou un comportement inhabituel.
- D'assurer au sein d'une équipe :
 - L'immobilisation, totale ou partielle, d'une personne victime d'un traumatisme du squelette ;
 - Le relevage et le brancardage d'une victime, en vue de son transport.
- De coordonner les actions de secours conduites au sein d'une équipe.
- Il doit être en mesure :
 - D'évoluer dans le cadre juridique applicable à son action de secours et dans le respect des procédures définies par son autorité d'emploi ;
 - D'assurer une protection immédiate, adaptée et permanente, pour lui-même, la victime et les autres personnes des dangers environnants ;
 - De réaliser un bilan et d'assurer sa transmission aux services appropriés ;
 - D'adapter son comportement à la situation ou à l'état de la victime.

Validation :

A l'issue de la formation, un **certificat de compétences de secouriste** est délivré aux apprenants qui ont :

- participé à toutes les phases de la formation
 - Satisfait au QCM de la formation
 - Satisfait à l'évaluation certificative lors des cas concrets.
- Pour garder le bénéfice de ce certificat, une formation continue est obligatoire tous les ans.